



Mairie de Cannes

BULLETIN D'INSCRIPTION

(À joindre impérativement à votre texte)

Attention : se référer à l'article 4 du règlement du concours pour l'envoi

NOM

PRÉNOM

Catégorie : **Moins de 18 ans** **Adulte**

Adresse

Code postal **Ville**

Téléphone

Courriel

Type de récits : **Nouvelle** **Scénario** **Reportage**
(Cochez votre choix)

Titre du récit :

Je soussigné(e),

Déclare :

- **Participer au concours de nouvelles 2015 « Écrire Cannes »**
organisé par la Mairie de Cannes
- **Avoir pris connaissance du règlement**
- **Certifie être l'auteur du texte proposé**

À

Le

Signature, précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Article 1 : Objet du concours

La Mairie de Cannes lance, au printemps 2015, un concours d'écriture ouvert à toutes et tous. Son thème : « Écrire Cannes ». Notre ville sera au centre de l'intrigue, en tant qu'objet du récit ou décor de celui-ci.

Article 2 : Condition du concours

Les récits seront écrits en français. La construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation seront des éléments pris en compte. Les auteurs devront mentionner que leurs œuvres n'ont jamais été publiées par ailleurs. Chaque participant peut présenter plusieurs œuvres, mais une seule pourra être primée.

Le concours est décliné en plusieurs genres : Nouvelle / Reportage / Synopsis de scénario film ou série.

Qu'entendons-nous par **nouvelle** ? Une histoire réelle ou fictive, brève mais intense, et ancrée dans un milieu spécifique. Il s'agit de tenir le lecteur en haleine, voire de le surprendre avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés. L'action sera ramassée et concise avec une chute de préférence inattendue.

Qu'entendons-nous par **reportage** ? Le reportage devra porter sur un événement se déroulant ou s'étant déroulé à Cannes. Le style sera soigné et le plan doit être simple et logique, avec un souci de réalisme des faits rapportés, mais aussi de mise en récit du texte. Aucune image ne devra être insérée.

Qu'entendons-nous par **synopsis de scénario** ? Il s'agit d'un récit simplifié du projet de film ou série. On doit y apercevoir les plans de scène, les dialogues et toutes les caractéristiques du scénario. Aucune image ne devra être insérée.

Article 3 : Règlementation sur le format

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman justifié
- Taille de caractère : corps 12
- Interligne : 1.5
- Donner un titre.
- La longueur des œuvres est limitée à 10 000 signes maximum, espaces compris.

Article 4 : Informations sur l'envoi

Les œuvres doivent être envoyées en six exemplaires avant le 15 Juillet 2015 à minuit.

Le bulletin d'inscription: Voir Annexe

Le bulletin d'inscription doit être séparé de la copie dans une enveloppe différente.

Adresse d'envoi :

Mention concours « Ecriture créative »

La Malmaison – Direction de la culture -1^{er} étage

47 boulevard de la Croisette

06400 Cannes

Article 5 : Coûts

La participation est gratuite

Article 6 : Les prix

Les candidats s'engagent à être présent le jour de la remise des prix.

Tous les gagnants du concours recevront plusieurs ouvrages sur la Ville de Cannes ainsi qu'un accès gratuit à toutes les médiathèques municipales.

Par ailleurs le gagnant du concours de « nouvelle » sera mis en relation avec les éditeurs présents aux Rencontres Littéraires de novembre lors d'un repas. Son texte sera publié dans le journal municipal *Cannes Soleil*.

Le gagnant du concours de « scénario » verra son travail interprété par les élèves-acteurs de l'ERAC lors d'une lecture publique au cours la soirée de remise des prix.

Le gagnant du « reportage » aura une page dédiée à la publication sur le site *cannes.com*.

Les gagnants des catégories « moins de 18 ans » recevront plusieurs ouvrages sur la ville de Cannes, un accès gratuit à toutes les médiathèques municipales ainsi qu'un accès prioritaire aux projets « jeunes ».

Article 7 : Jury et critère de jugement

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de gagnant si la qualité n'est pas jugée suffisante.

Le jury est composé de :

Président : David Lisnard – Maire de Cannes ou son représentant

Nicolas Pélissier - Conseiller municipal, subdélégué aux métiers de l'écriture

Claire Andries, Agnès Mauduit, José Cucurullo (Direction de la culture)

Sandrine Ponzio (Direction de la communication)

Gérard Camy (Président de l'association Cannes Cinéma)

Article 8 : Résultats

La Mairie de Cannes se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Cannes ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 9 : Respect des résultats

- Les décisions du jury sont sans appel.

- Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 10 : Droit de diffusion

Les participants du concours ne peuvent envoyer des textes que pour lesquelles ils possèdent les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent la Mairie de Cannes de toutes responsabilités concernant une violation des droits d'auteurs et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune contrepartie en dehors de ce qui est prévu dans l'article 6 du présent règlement ne pourra être exigée.

Les textes primés seront uniquement publiés/lus dans le cadre du concours pour lequel ils ont été envoyés notamment les droits de diffusion sur *cannes.com*, *Cannes Soleil* et les droits de lecture.